l'autorité souveraine pour gouverner la société chrétienne.

Pasteur des pasteurs, évêque des évêques, prince des princes de l'Eglise, il possède la clef du royaume du ciel, lie et délie sans réserve ni restriction, ayant reçu les promesses de l'infaillibilité doctrinale, ainsi que la mission de confirmer ses frères, et de les conduire sûrement au port du salut.

"Le Pape, dit Gousset, a le droit de commander à tous, en tout ce qui tient à la religion, à la morale évangélique, à la discipline du clergé, et des simples fidèles.

"De tout temps, les évêques se sont montrés généralement dociles aux ordres du Pape, dont ils ont observé et fait observer les constitutions apostoliques, en matière de discipline, par les ecclésiastiques et autres fidèles confiés à leur sollicitude pastorale."

A nous, par conséquent, le devoir de la foi la plus entière à ces enseignements infaillibles, du respect le plus profond pour sa personne sacrée, de l'obéissance la plus docile et la plus complète à ce souverain Législateur ; de la plus sincère piété filiale envers ce Père de la grande famille catholique ; du dévouement le plus généreux envers le chef de l'Eglise.

A nous le devoir d'obéir aux lois et décrets émanés du St. Siège, aussitôt qu'ils parviennent à notre connaissance par les voies autorisées, et l'accomplissement de ce devoir est de nécessité de salut :

"*Subesse Romano Pontifici omni humanæ creaturæ omnino* "*esse de necessitate salutis*," lisons-nous dans la bulle *Unam sanctam*.

A nous de faire comprendre et aimer ses enseignements, et de lutter, avec sagesse et fermeté, contre les erreurs et les dangers qu'il nous signale, et de défendre les prérogatives inviolables qu'il tient de Jésus-Christ même, le Fondateur divin de l'Eglise.

Itaque, concluent les Pères du premier Concile de